



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

DREAL - Direction de l'Appui Régional
Division Animation Pilotage des Effectifs

Toulouse, le **4 NOV. 2024**

Décision relative au cycle de mobilité du fil de l'eau FE-AAAE-C 5 initié le 03/09/2024

Postes de catégorie C administrative

Zone de Gouvernance des Effectifs d'Occitanie

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;

Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;

Vu les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité en date de juin 2023 du Secrétariat général du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, du ministère de la transition énergétique et du secrétariat d'Etat à la mer ;

Vu la note de gestion du 10 janvier 2024 relative à l'organisation des mobilités en 2024 : cycle de printemps pour les postes de catégories ABC, «fil de l'eau» pour les postes de catégories ABC et pour les postes à enjeux ;

Vu le cycle de mobilité au fil de l'eau initié le 03/09/2024 pour les catégories C, FE-AAAE-C 5 ;

Après examen des candidatures, des propositions de classement des chefs de service, des priorités légales, subsidiaires, et des situations individuelles des agents signalées par les candidats et les organisations syndicales représentatives soit nationalement, soit au niveau du service d'origine ou du service d'accueil ;

décide :

Art. 1^{er}. – Les mutations des agents dont les noms figurent dans l'annexe 1 sont décidées, sur les postes publiés par la ZGE Occitanie, pour les corps de catégorie C administrative à gestion déconcentrée.

Art. 2. – La date de mutation est fixée par défaut le 01/01/2025 pour les candidats internes et externes. Celle-ci peut-être décalée après le 1^{er} janvier 2025, s'il y a accord des services d'origine, d'accueil et de l'agent. Les arrêtés de mutation sont pris par le Centre Régional de Gestion des Personnels d'Occitanie suite à la saisine du service d'accueil. Les services devront faire connaître dans les meilleurs délais les demandes d'affectation différée, au moyen de l'accord tripartite.

Art. 3. – Les services d'accueil de la Zone de Gouvernance des Effectifs d'Occitanie et le Centre Régional de Gestion des Personnels d'Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur l'espace numérique internet de la DREAL Occitanie- rubrique « recrutement-concours » <https://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/resultats-de-la-mobilite-r9124.html>

Art. 4. - Dans les deux mois suivant la publication de la décision de l'administration, les candidats pourront, s'ils l'estiment irrégulière :

- formuler un recours administratif, gracieux ou hiérarchique contre cette décision à l'envoyer à l'adresse suivante dape.dar.dreal-occitanie@developpement-durable.gouv.fr
- formuler un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent pour la commune de résidence administrative du poste dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément à l'article R421-5 du code de justice administrative ; le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr

P/ Le directeur régional de l'environnement
de l'aménagement et du logement

Le Directeur Adjoint



Alain MONTEIL

ANNEXE 1
Résultats du fil de l'eau FE-AAAE-C 5
Initié le 03/09/2024
Postes de catégorie C administrative - ZGE d'Occitanie

Service d'accueil	Libellé du poste	N° mobilité CSP	N° mobilité RenoIRH	Nom et prénom de l'agent.e retenu.e	Corps-grade d'origine	Service d'origine	Décision de la ZGE
D.D.T. DE LA HAUTE-GARONNE	Instructeur(trice) application du droit des sols - Appui à l'animation	2024-1684289	0920310258	BLANC Pauline	adjointe administrative principale 2ème classe	Fonction publique territoriale - Commune de Fonsorbes	Avis favorable
D.D.T. DES HAUTES-PYRENEES	Instructeur(trice) application du droit des sols	2024-1684291	0920650024	GRISAT Clémentine	adjointe administrative	Fonction publique territoriale - Commune de Lannemezan	Avis favorable
D.D.T. DU LOT	Instructeur(trice) de dossiers "police de l'eau"	2024-1684293	0920460074	RAFFY Christelle	adjointe administrative principale 2ème classe	Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer- Préfecture du Lot	Avis favorable
D.R.E.A.L. DE L'OCCITANIE	Chargé(e) de ressources humaines	2024-1684292	16343C0760	LORRAIN Christophe	adjoint administratif principal 1ère classe	Ministère de l'Intérieur et de l'Outre-Mer- Préfecture de la Haute-Garonne	Avis favorable

Toulouse, le - 4 NOV. 2024

pt Le directeur régional de l'environnement
de l'aménagement et du logement

Le Directeur Adjoint


Alain MONTEIL